

coordonnatrice de Condition féminine Canada a dirigé notre première délégation à l'Assemblée des délégués de la CIF, tenue à Washington.

- 4) La Charte de l'OÉA réaffirme le principe selon lequel les droits fondamentaux de l'individu doivent être respectés sans égard à la race, à la nationalité, aux croyances ou au sexe. Le Canada examine actuellement les conventions et protocoles qui forment le système interaméricain de protection des droits de la personne, et il a engagé les consultations nécessaires avec les provinces et territoires au sujet d'une adhésion canadienne à ces instruments. Le Canada évalue aussi la façon dont il peut contribuer plus activement aux travaux des organismes de l'OÉA comme la Cour interaméricaine des droits de l'homme.
- 5) Le Canada a joué un rôle très actif dans les groupes de travail du Comité des Affaires juridiques et politiques, chargé de mettre au point de nouveaux instruments en matière de droits de la personne.

3. Objectif

Renforcer les organisations et les institutions spécialisées de l'OÉA qui s'occupent des nouvelles questions de sécurité telles que l'environnement et la drogue.

Activités

- 1) Le Canada est un membre actif du groupe de travail spécial sur la protection de l'environnement, institué par le Conseil permanent pour formuler des recommandations en vue de la création d'un système interaméricain de préservation de la nature. Le groupe de travail a défini les formules possibles pour la mise sur pied de certains organismes de protection de l'environnement.
- 2) Les questions environnementales sont étudiées par le Conseil économique et social interaméricain (CESI) et par le Conseil interaméricain pour l'éducation, les sciences et la culture (CIECC), auxquels le Canada a promis de verser des contributions financières par le biais du Fonds de